

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Convention UniverCités - Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Bourgogne Franche-Comté (COMUE UBFC)

Les régions de Bourgogne et de Franche-Comté unissent leurs efforts en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en vue de renforcer l'attractivité et la compétitivité de leur territoire.

Convaincue de l'intérêt de structurer les coopérations entre ces deux régions, la Communauté urbaine du Grand Dijon soutient la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) et le Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté. Elle souhaite également accompagner la COMUE UBFC (Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Bourgogne Franche-Comté) créée en avril 2015, par l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique Belfort-Montbéliard, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques, le Groupe ESC Dijon Bourgogne et AGROSUP Dijon.

Inscrite dans la nouvelle convention "UniverCités" tripartite Ville de Dijon, Grand Dijon et Université de Bourgogne, délibérée le 8 octobre 2015, cette fédération d'établissements permet de créer en Bourgogne Franche-Comté, un campus de dimension européenne accueillant près de 55 000 étudiants, 7 300 enseignants et personnels administratifs, une soixantaine de laboratoires de recherche et plus de 2 000 doctorants, et être aussi plus lisible entre Paris et Lyon.

Ce regroupement d'établissements bénéficie de compétences transférées comme :

- la formation doctorale dans son intégralité,
- la signature scientifique de la production émanant des personnels des établissements membres et des doctorants d'UBFC. Cette signature commune permettra de gagner en visibilité nationale et internationale,
- la responsabilité de l'attribution des crédits récurrents de la recherche venant du Ministère aux structures de recherche des établissements membres,
- le portage en propre des projets structurants de développement du site, impliquant l'ensemble des établissements membres, dont les projets d'investissement d'avenir comme le projet ISITE-BFC,
- la coordination relative à l'offre de formation, à la politique scientifique, numérique, culturelle, de transfert, de communication, d'internationalisation, d'édition scientifique et de vie étudiante.

Il est proposé d'accorder à la COMUE UBFC une participation financière à hauteur de 30 000 €, pour l'accompagnement financier de fonctionnement 2015.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 30 000 € à la Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Bourgogne Franche-Comté (COMUE UBFC) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS